

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022 à 20 heures Convocation du 7 avril 2022

Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël MANGEL

Présents : Monsieur Alain DANIEL, Adjoint  
Joëlle HAAS, Patrice HENRY, Anne-Lise LARRIERE, Jean-Jacques ROUSSEAU, Michel VRIOTTE, conseillers délégués  
Christian BISTON, Elie FRANCOIS, Céline LEGRAND, Clara MARY, Christian VIRY conseillers  
formant la majorité en exercice.

**Absents excusés :** Tatiana LEJAL – procuration à Alain DANIEL  
Anne HISLER – procuration à Céline LEGRAND  
Clara MARY – procuration à Jean-Jacques ROUSSEAU  
Laëtitia COLOMBIER

Mme Anne-Lise LARRIERE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2022 a été approuvé par la Conseil Municipal.

### **Ordre du jour :**

- 1/ Vote des taxes communales
- 2/ Convention 30 millions d'amis
- 3/ Fonds de solidarité
- 4/ Aménagement foncier : Participation au financement des travaux connexes
- 5/ Festival tambouille

Questions diverses  
Informations diverses

*Monsieur le Maire demande à retirer les points 3 et 5 de l'ordre du jour car les éléments nécessaires à la prise de décision n'ont pas été transmis à temps. Les membres présents approuvent.*

### **1 / Vote des taxes communales**

*Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2017.*

Vu le Code général des impôts,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, avec 14 voix POUR de conserver les taux des taxes locales pour l'année 2022.

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :  
13,49% (taux communal) + 25.65% (taux départemental) soit un total de 39.14 %

Taxe foncière sur le foncier non bâti :  
31,01 %

### **2 / Convention 30 millions d'amis**

*Monsieur le Maire rappelle que la commune participera à hauteur de 50%. L'association 30 Millions d'amis comblera le reste à charge. Pour information, la prise en charge d'un chat s'élève en moyenne*

à 70 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour donner suite à la signature de la convention avec l'association ASCA, il convient de mettre en place une convention avec l'association 30 Millions d'amis.

Après avoir délibéré, avec 14 voix POUR, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis.

#### **4 / Participation au financement des travaux connexes**

*Elie FRANCOIS demande que la commune participe pour répondre à son obligation d'entretien des chemins communaux. Anne-Lise LARRIERE rappelle que la commune participera à hauteur de ces parcelles comprises dans le périmètre de l'aménagement foncier.*

*Elie FRANCOIS demande si la commune reprendra la gestion de l'entretien des chemins après l'amortissement du prêt par l'aménagement foncier.*

*Pour information, l'enquête publique débutera le 2 mai pour se terminer le 2 juin.*

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération en date du 17 mars 2022 de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de la commune, le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural, indiquer s'il entend prendre en charge financièrement tout ou une partie des travaux connexes décidés par la CCAF.

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, **REFUSE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes décidés par la CCAF.

#### **INFORMATIONS**

##### 1. Courrier de l'OMSCL de Docelles

Jean-Jacques ROUSSEAU, conseiller et président de l'OMSCL, donne lecture du courrier reçu de la nouvelle présidente de l'OMSCL de Docelles. Ce courrier demande la séparation des 2 OMSCL pour la gestion du centre de loisirs à compter du 29 mars 2022.

Jean-Jacques ROUSSEAU informe que le salaire de la directrice du centre de loisirs et les frais de gestion et d'organisation devaient être divisés entre les deux communes. Docelles n'a jamais versé sa part. Il n'y aura donc aucune incidence pour les familles chnérantes bénéficiant de l'accueil de loisirs. Cela représente environ 15 000 euros.

De plus, il n'y aura plus d'animations communes (feux d'artifices, Tambouille Festival, ...) aux 2 OMSCL. Mais les associations docelloises restent libres de monter des projets avec Cheniménil.

Concernant l'avancement du Tambouille Festival, la tête d'affiche proposée par la Compagnie des Joli(e)s Mômes n'était pas adaptée au public familial présent. Les recherches se poursuivent.

##### 2. Cantine de France

Anne-Lise LARRIERE présente le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion dématérialisée des services périscolaires (cantine et garderie). Ce nouveau système permettrait de réduire le coût de la gestion actuelle et de faciliter les inscriptions et le paiement pour les familles.

Étant possible d'obtenir des subventions pour la mise en place de ce service dématérialisé, le choix du prestataire sera décidé prochainement. L'objectif étant de mettre en place ce système aux alentours du mois de juin afin de préparer la rentrée de septembre 2022.

##### 3. SDEV : transfert de la compétence « éclairage public »

Depuis 2010, le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges propose de transférer la compétence « Eclairage public » au niveau de la maintenance et/ou de l'investissement au syndicat afin de bénéficier de tarifs avantageux.

La commune ne souhaite pas transférer cette compétence. L'éclairage public est passé au LED depuis 2018. Cela a sensiblement réduit les pannes et autres problèmes. Le transfert de la compétence au syndicat ne serait pas utile.

#### 4. Chambre RÉgionale du SUrendettement Social (CRÉSUS)

CRESUS vient en aide aux personnes en difficulté financière en proposant des micro-crédits, des formations sur la gestion financière ou en les accompagnant dans l'établissement de dossiers de surendettement.

La commune peut soutenir cette organisation à travers une subvention exceptionnelle.

#### 5. Compte rendu de l'assemblée générale du 28 mars 2022 MARPA

La MARPA est un projet de maisons collectives pour personnes âgées autonomes qui a débuté en 2018. Une association a été créée afin de porter le projet auprès des financeurs. Seulement, les financeurs publics ne financent pas des projets privés. Il était donc nécessaire que la municipalité de Docelles reprenne le projet.

L'ouverture des plis a été interrompue pour un conflit d'intérêt (démenti par Maître GARTNER) et la COVID est arrivée. Depuis, la municipalité a changé et celle-ci ne souhaite plus être porteur de ce projet, s'inquiétant de l'impact financier sur le budget communal.

L'association est donc en veille. Elle est en attente d'un changement d'avis de la municipalité.

#### 6. PAVE

Patrice HENRY a assisté à la restitution du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics le 08 avril dernier. La commune est aux normes à 61.19%.

Les projets en cours de la commission Sécurité permettront de répondre à certaines problématiques. Ce PAVE va ouvrir des portes pour l'attribution de subvention sur les travaux à engager.